

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

AMENDEMENT

N ° CF65

présenté par

M. Alauzet, rapporteur, M. Vignal, M. Borowczyk, Mme Leguille-Balloy, Mme Bessot Ballot et
Mme De Temmerman

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 39, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.